

**DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE  
ARRONDISSEMENT NANCY  
CANTON PONT A MOUSSON  
NORROY LES PONT A MOUSSON**

**ARRETE PORTANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE  
ANNEE 2026**

**CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX POUR L'ACCES  
AU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 1<sup>ERE</sup> CLASSE**

Le maire de Norroy lès Pont-à-Mousson

Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relatives aux droits et libertés des communes, des départements et des régions

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 79 et 80,

Vu le statut particulier du cadre d'emplois des Adjointes Techniques Territoriales

Vu l'arrêté en date du 31 mars 2025 portant sur les lignes directrices de gestion définissant la promotion et la valorisation des parcours professionnels en matière d'avancement de grade

**ARRETE**

**Article 1** : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe est fixé comme suit au titre de l'année 2026

<b>IDENTITE DES AGENTS PROMOUVABLES</b>	<b>N° ORDRE</b>
Monsieur SCHLOUP Jean-Pierre	1

**Article 2** : Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Nancy dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

**Article 3** : Monsieur le maire est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à Monsieur le président du Centre de Gestion de Meurthe et Moselle.

Le Maire  
Gérard VILLEMENT

